

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BOCAGE BOURBONNAIS

1, PLACE DE L'HOTEL DE VILLE - 03160 BOURBON L'ARCHAMBAULT

TEL. : 04.70.67.11.89. / FAX : 04.70.67.61.25.

DEL20221017-125

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais s'est réuni le dix-sept octobre de l'an deux mille vingt-deux, à dix-neuf heures sept, à Saint-Plaisir.

Membres en exercice : 39

Date de convocation : 11 octobre 2022

Membres présents : 31

Acte rendu exécutoire le : 21 octobre 2022

Membres votants : 37

Date de publication : 21 octobre 2022

Secrétaire de séance : M. Maurice CHOPIN

Président de séance : M. Jean-Marc DUMONT, Président de la Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais

Etaient présents : M. François ENOUX commune d'Agonges ; M. François REGNAULT commune d'Autry Issards ; Mme Séverine BERTIN, Mme Annik BERTHON, Mme Joëlle BARLAND, Mme Ginette ROUZEAU, M. Michel AUBAILLY, M. Christian AUBOUARD, M. Ludovic CHAPUT, M. Jean-Luc LEMAIRE commune de Bourbon l'Archambault ; Mme Brigitte OLIVIER, M. Didier AUCLAIR commune de Buxières les Mines ; M. Jacques FERRANDON commune de Châtel de Neuvre ; Mme Marie-Françoise LACARIN commune de Cressanges ; M. Maurice CHOPIN commune de Deux-Chaises ; M. Gérard VERNIS commune de Franchesse ; M. Eric SONIVAL commune de Gipy ; M. Stéphane LELONG commune de Le Montet ; M. Yves SIMON commune de Meillard ; M. Guy DAUCHAT, M. Yves PETIOT commune de Noyant d'Allier ; Mme Annie BOURCIER commune de Saint-Aubin-le-Monial ; M. Eddy DAMIEN commune de Saint-Hilaire ; Mme Sylvie EDELIN, M. Daniel GUEULLET commune de Saint-Menoux ; M. Daniel BLANCHET commune de Saint-Sornin ; M. Didier THEVENOUX commune de Saint-Plaisir ; M. Jean-Marc DUMONT, M. Sylvain RIBIER commune de Tronget ; Mme Nicole PICANDET commune de Vieure ; M. Pierre THOMAS, commune d'Ygrande.

Absents excusés : M. Gille DENIS ; Mme Françoise GUILLEMINOT ; M. Olivier GUIOT ; M. Rémy GUILLEMINOT

Pouvoir de vote : M. Patrick CHALMIN donne pouvoir à M. Jean-Marc DUMONT ; M. Jany POIRIER donne pouvoir à Mme Nicole PICANDET ; M. Jean-Marie PAGLIAI donne pouvoir à Mme Annie BOURCIER ; M. Thierry GUILLOT donne pouvoir à M. Maurice CHOPIN ; M. Cyrille CURTON donne pouvoir de vote à M. Daniel GUEULLET ; M. Sébastien THOMAS donne pouvoir à M. Pierre THOMAS.

BOC BOC BOC

## Objet : DOSSIER LEADER : PROJET DE TERRITOIRE - PHASE 2

M. le Président rappelle le projet de territoire,

Considérant qu'avec les élections municipales de 2020, un nouveau projet de territoire (interaction entre le projet communautaire et les projets des autres collectivités composant le territoire, mais également ceux de portage privé intervenant sur son périmètre communautaire ou ayant un impact sur celui-ci) a été travaillé.

Considérant qu'un chargé de mission a été recruté pour :

- formaliser une méthodologie de travail,
- définir, avec les nouveaux élus, les axes de travail
- mettre en œuvre des ateliers participatifs internes à la Communauté de communes (projet communautaire) mais aussi avec les forces vives du territoire,
- synthétiser la production des ateliers,
- formaliser un plan d'actions territorial (et pas uniquement communautaire) avec les indicateurs, idoines, de suivi,

- approfondir et/ou superviser certains axes

Vu l'objectif de créer une dynamique territoriale où tous les acteurs tendent à atteindre des objectifs communs. Cette mise en cohérence a permis de gagner en efficacité par la valorisation de la complémentarité entre les différents acteurs du territoire qui a entraîné également une meilleure efficacité dans la recherche de financements, notamment pour les projets les plus ambitieux. La plus-value finale est une meilleure lisibilité des actions qui s'intègrent dans un projet global, partagé, porté en coopération et pouvant être approprié par chaque habitant.

Considérant que les fonds européens LEADER peuvent financer la phase deux de cette action ;

Vu les délibérations DEL20210215-34 et DEL20210315-49 ;

Vu le plan de financement de la phase deux :

DEPENSES		RECETTES	
Masse salariale du chargé de mission	71 320,99€	LEADER	62 490,74€
Frais de déplacement	1 500€	Autofinancement CCBB	830,25€
Forfait charges indirectes	10 000€	FNADT	20 000,00€
Abonnements	500€		
TOTAL	83 320,99€	TOTAL	83 320,99€

Le conseil communautaire, après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré,

**DECIDE**

**A l'unanimité**

- De solliciter le soutien des fonds Leader pour la phase deux du projet de territoire,
- D'approuver le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus et le montant de l'aide financière Leader,
- D'autoriser M. le Président à entreprendre toutes les démarches relatives à cette demande Leader.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté de Communes,

Jean-Marc DUMONT

